

WIZERNES












ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

SITE 2 - SCHÉMA DE PRINCIPE :



LÉGENDE :

-  Périmètre de l'OAP
-  Vocation principale artisanale et commerciale
-  Espace public à aménager
-  Vocation principale d'habitat
-  Espace commun de type parvis à aménager
-  Traitement paysager à réaliser
-  Espace vert à créer
-  Principe de desserte motorisée
-  Principe de connexion douce

WIZERNES

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE 2 :

- Intégrer le futur aménagement dans le tissu bâti existant à forte valeur patrimoniale.
- Maintenir un centre-bourg organisé autour d'un espace public central.
- Veiller à la protection des personnes et des biens par rapport au risque d'inondation (niveau d'exposition faible) sur la partie sud du site.

SITE 2 - PROGRAMMATION :

- Aménagement d'un pôle de santé (maison médicale, pharmacie...).
- Aménagement d'un îlot de logements par la réalisation de 18 à 36 logements.

SITE 2 - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT :

- Organiser deux zones dans le site de renouvellement avec au nord un pôle de santé en proximité directe des commerces et au sud un îlot de logements. Les deux zones seront connectées par la place du centre-bourg gardant sa vocation d'espace public.
- Aménager la place en maintenant des accès voitures et en développant les infrastructures en faveur des piétons de manière à sécuriser leur circulation. La requalification de la place s'accompagnera d'un traitement paysager incluant des zones végétalisées.
- Réaliser une zone d'habitat au niveau de l'ancienne brasserie en démolissant tout ou une partie des anciens bâtiments pour construire de nouveaux logements. Prévoir sur cet espace une desserte depuis la rue du Moulin qui sera accompagnée d'un cœur d'îlot pouvant accueillir des parkings. Dimensionner les voies pour permettre à chaque usager de circuler en toute sécurité.
- Accompagner l'aménagement par un traitement paysager des franges pavillonnaires.